

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 8 avril 2019, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Charles Lessard
Martin Simard
Réjean Lacasse
Luc Gilbert
Martin Gagné

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Mme Marie-Eve Bouchard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ; ⁽³¹¹²⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 ; ⁽³¹¹³⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS :
5. DOSSIER DU MAIRE
 - 5.1. Mobilisation nationale pour sauver les lacs du Québec ; ⁽³¹¹⁴⁾
 - 5.2. CPE – Installation des Bergeronnes. ⁽³¹¹⁵⁾
6. DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Congrès de l'ADMQ 2019 – autorisation de participation de la directrice générale au congrès; ⁽³¹¹⁶⁾
 - 6.2. Adoption de la politique de subvention relative aux pratiques de sports sur glace; ⁽³¹¹⁷⁾
 - 6.3. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins. ⁽³¹¹⁸⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de mars 2019; ⁽³¹¹⁹⁾
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de mars 2019; ⁽³¹²⁰⁾
 - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de mars 2019; ⁽³¹²¹⁾
 - 7.4. Dépôt de la liste des comptes de la bibliothèque de mars 2019; ⁽³¹²²⁾
 - 7.5. Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2019. ⁽³¹²³⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :
 - 8.1. Achat de chlorure de calcium en sacs pour l'hiver 2019-2020; ⁽³¹²⁴⁾
 - 8.2. Achat d'un ventilateur d'espace clos; ⁽³¹²⁵⁾
 - 8.3. Vente de biens et d'équipements municipaux; ⁽³¹²⁶⁾

- 8.4. Demande de dérogation mineure déposée par Mme Gaétane Jourdain (DM2019-001) - 87, rue Principale, Les Bergeronnes; ⁽³¹²⁷⁾
 - 8.5. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2019-129 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI); ⁽³¹²⁸⁾
 - 8.6. Maintenance du diffuseur Pitot; ⁽³¹²⁹⁾
 - 8.7. Achat laser rotatif; ⁽³¹³⁰⁾
 - 8.8. Dossier mise aux normes eau potable – offre de service de la firme Bis communication relations publiques stratégie et rédaction. ⁽³¹³¹⁾
9. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR :
- 9.1. Achat de nouveaux pneus pour le VTT 300. ⁽³¹³²⁾
10. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :
- 10.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné. ⁽³¹³³⁾
11. DOSSIER AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Demande à la MRC Haute-Côte-Nord de réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA). ⁽³¹³⁴⁾
12. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :
- 12.1. M^{me} Marie-France Bélanger – demande d'aide financière pour les frais d'inscription de ses enfants au hockey mineur et au patinage artistique; ⁽³¹³⁵⁾
 - 12.2. Centre d'études collégiales de Forestville – Gala Méritas; ⁽³¹³⁶⁾
 - 12.3. Invitation au 25e souper bénéfice de la CGRSE (Corporation de gestion de la Rivière à saumons des Escoumins). ⁽³¹³⁷⁾
13. CORRESPONDANCE
- Carrefour action municipales et famille Organisation d'une activité dans le cadre de l'initiative On jase-tu?;
 - Rejet de la demande d'aide financière pour le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* pour l'année 2018-2019;
 - Lettre ouverte au ministère des Transports du Québec par Mme Louise Gauthier.
14. VARIA :
- 14.1.
 - 14.2.
 - 14.3.
15. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE. ⁽³¹³⁸⁾

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

19-04-3112 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

QUE le point « Varia » soit maintenu ouvert.

19-04-3113 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIER DU MAIRE

19-04-3114 Mobilisation nationale pour sauver les lacs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle à épis, communément appelée plante zombie, est une espèce exotique envahissante qui a infesté plus de 185 lacs et cours d'eau et envahit lentement toutes les régions du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes soit en faveur de la mise sur pied d'un Programme national de gestion du myriophylle.

19-04-3115 CPE – Installation des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CPE La Giroflée fera une demande pour accorder 8 places supplémentaires pour les enfants de 18 à 60 mois au Centre de la Petite Enfance La Giroflée des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le conseil d'administration du CPE La Giroflée pour une demande au ministère de la famille en vue d'accorder 8 places supplémentaires pour les enfants de 18 à 60 mois au Centre de la Petite Enfance des Bergeronnes;

QUE le CPE La Giroflée assumera les frais encourus advenant des améliorations locatives.

DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-04-3116 Congrès de l'ADMQ 2019 – autorisation de participation de la directrice générale au congrès

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la municipalité soit représentée au congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin prochain au montant de 539.00 \$ plus taxes. Ces montants incluent les déjeuners-conférences, le dîner des membres (jeudi), tous les ateliers et l'ensemble des activités du Salon des partenaires;

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à l'activité de perfectionnement : « Un projet ? Un règlement d'emprunt ! » en salle *en prélude* du congrès, le mercredi 12 juin de 8 h 30 à 11 h 30 au montant de 223.00 \$;

QUE la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement de la municipalité.

19-04-3117 Adoption de la politique de subvention relative aux pratiques de sports sur glace

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire implanter une nouvelle politique de subvention relative aux pratiques de sports sur glace;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte la nouvelle politique de subvention relative aux pratiques de sports sur glace.

19-04-3118 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'une carte de crédit de 1 000 \$ pour divers achats à des fins municipaux seulement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant :

PERSONNES AUTORISÉES	
NOM	FONCTION
Marie-Eve Bouchard	Directrice générale
Francis Bouchard	Maire

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

19-04-3119 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 96 210.24 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2019

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 96 210.24 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES MUNICIPALITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-03		
Assaini Conseil	Rapport trimestriel eau potable (2)	1 874.10 \$
Cain Lamarre	Service juridique constats d'infraction (3)	1 000.13 \$
Consultant S. Dufour	Honoraire assainissement eaux usées tecq 2014-2018 7070.96\$, honoraire professionnel eau potable tecq 2014-2018 5633.78\$ (2)	12 704.74 \$
Environnex	Test d'eau	507.20 \$
Équipements GMM inc.	Contrat service mensuel (2)	171.59 \$
G.L.R.	#566517 Lait, eau 16.33\$, #566545 lait 4.99\$, #566540 maïs à éclater, sirop d'érable pour activité semaine de relâche 38.58\$, #233503 lait 3.75\$, #233510 lait 4.99\$ (5)	68.64 \$

Gauthier Transport	Frais transport (2)	29.96 \$	
Groupe CCL	#233509 Feuilles de minute, relieur à anneaux	357.84 \$	
Home Hardware Louis-Philippe Lepage	#566547 Chalumeau, bouteille de gaz 47.53\$, #566550 raccord tuyau eau gelé maison des jeunes 5.93\$ (2)	53.46 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	#233507 Papier toilette, eau javel, sac à poubelle	99.58 \$	
Papeterie du Fleuve	#566539 Stylos, rouleau calculatrice, agenda	58.34 \$	
Pétroles Paul Larouche	Huile à chauffage	1 364.58 \$	
Purolator	Frais transport	5.37 \$	
S.R.V. (Constructions)	#233505 Déneigement monument	114.98 \$	
Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Publicité Guide touristique	293.19 \$	
Tremblay Bois Mignault	Honoraire juridique dossier administratif	2 362.29 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
TOTAL:		21 239.26 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-03			
Gaétan Hovington	Repas formation	18.00 \$	2903
Simon-Pierre Dufour	Déplacement février	145.80 \$	2904
Luc Caron	Domage et intérêt	275.27 \$	2905
Ville de Forestville	Entente intermunicipale	20 607.00 \$	2906
Nathalie Ross, notaire en fidéocommis	Remboursement paiement en trop taxe municipale	266.67 \$	2907
Christina Tremblay	#566541 Achat pour activité semaine de relâche (prix, trousse à colorier dans neige, pelles, crayons)	116.08 \$	2908
Manuela Voisine	Déplacement	236.25 \$	2933
Poste Canada	Info municipal du 21-03-19	62.23 \$	2934
Municipalité Sacré-Cœur	Inspection camion SAQ	85.61 \$	2935
Association des riverins du Lac Gobeil	Déneigement conteneur Lac Gobeil dernier versement	225.00 \$	2936
Simon-Pierre Dufour	Déplacement et cellulaire mars	150.60 \$	2938
Bell mobilité	Télécommunication cellulaire	45.09 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.50\$, #566527 essence F-150 125.66\$, essence souffleuse 24.59\$, #566518 diesel tracteur 135.45\$, #566544 diesel tracteur 122.80\$, #566536 diesel tracteur 130.82\$ (6)	542.82 \$	Accès D
Groupe Négotel	Télécommunication	791.84 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité lumière de rues	216.63 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité CPE	1 864.70 \$	Accès D
Société de l'assurance automobile du Québec	Immatriculation F-150, John Deer, camion incendie et véhicules du camping	1 142.05 \$	Accès D
Transport Larouche	Contrat déneigement 2017-2019 versement 5 sur 6	20 032.76 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Chambre des commerces Forestville	Assurance collective	2 174.84 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar	32.59 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue base plein-air	34.71 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage	127.43 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlore	328.86 \$	Auto

Hydro-Québec	Électricité lumière de rues	578.13 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna	2 057.83 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice municipal	2 370.83 \$	Auto
Camping Bon-Désir	Virement remboursement sommaire relevé 1	31.53 \$	Transfert
Salaire	Total salaire mensuel	20 306.41 \$	
SOUS-TOTAL:		74 970.98 \$	
TOTAL:		96 210.24 \$	

19-04-3120 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de mars 2019

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 5 913.91 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2019

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 5 913.91 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-03			
Fleuriste Escoumins enr.	#968992 Plante funérailles Mme Lessard	75.88 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication, internet, formation Renaud, salaire déneigement toit garage 544.38\$, ordure, taxe touristique 4152.00\$ (2)	4 696.38 \$	
Solutions web pixum inc.	Frais réservation en ligne	198.62 \$	
TOTAL:		4 970.88 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-03			
Renaud Bouchard	Repas formation	18.00 \$	1025
Carte Corpo-rate	Frais carte	1.75 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	26.94 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	26.94 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	30.73 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	30.73 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	30.73 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	30.73 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	30.73 \$	Accès D
Netbanx	Frais mensuel	50.30 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais carte de crédit netbanx	57.58 \$	Auto
Visa Desjardins	Location machine paiement direct	71.41 \$	Auto
Salaire	Total salaire mensuel	536.46 \$	
SOUS-TOTAL:		943.03 \$	
TOTAL:		5 913.91 \$	

19-04-3121 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 250.38 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2019

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 3 250.38 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-03			
G.L.R.	#566546 Lait, crème fouetté 6.59\$, #566532 chips 41.05\$, #566543 cerise, batterie, liqueurs, crème fouetté 41.37\$, #233501 lait, lime, orange, citron 4.64\$, #233508 liqueurs 20.75\$ (5)	114.40 \$	
Home Hardware Louis-Philippe Lepage	#566523 Foret, écrou, boulon (réparation retour de balle)	22.13 \$	
TOTAL:		136.53 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-03			
Ministre des Finances	Permis alimentaire	249.00 \$	2902
Hydro-Québec	Électricité	2 864.85 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		3 113.85 \$	
TOTAL:		3 250.38 \$	

19-04-3122 Dépôt de la liste des comptes de la bibliothèque de mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 0.00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2019

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 0.00 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
BIBLIOTHÈQUE**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-03			
TOTAL:		0.00 \$	

LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-03		
SOUS-TOTAL:		0.00 \$
TOTAL:		0.00 \$

19-04-3123 Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019, tels que déposés.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

19-04-3124 Achat de chlorure de calcium en sacs pour l'hiver 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics désirent faire l'achat d'une palette de (63 sacs) de chlorure de calcium pour subvenir aux besoins de l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la commande serait à même celle du camping réduisant les frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été proposées :

ABAT-POUSSIÈRE		
	Somavrac	Sel Warwick
Type	Flocons*	Flocons*
Sacs/palette, Tête.	63	56
Qté totale	189	168
Coût/Sac ou têtes	16.25	16.25
Prix total avec livraison	3 071 \$	2 730 \$
Rendement pour 2 palettes	4524 litres	3613 litres
Coût/Litre	0,45\$/L	0,50\$/L

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de Somavrac au montant de 3 071.00 \$ taxes en sus dû à son plus grand rendement.

19-04-3125 Achat d'un ventilateur d'espace clos

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs se doivent d'avoir une qualité d'air acceptable pour leur santé lors de travaux en espace clos, *article 302 du guide de prévention* de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage des eaux usées et les regards unitaires/sanitaires sont des endroits potentiellement problématiques;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été proposées :

SPI	510.00 \$ avant taxes
Tenaquip	727.00 \$ avant taxes
Stelem	650.00 \$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre d'achat pour un ventilateur d'espace clos de SPI au montant de 510.00 \$ taxes en sus.

19-04-3126 Vente de biens et d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désirait se départir des biens et équipements suivants :

QUANTITÉ	DESCRIPTION
3	Tables de poker
8	Quais 195`` X 72`` X 30 en bois traité vert
16	Quais 195`` X 96`` X 30 en bois traité vert
15	Fenêtres 43`` X 38`` X 4``

CONSIDÉRANT QU'il y a eu avis public le 25 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil entérine la décision pour la vente de biens et d'équipements municipaux qui a eu lieu le 20 novembre 2018.

19-04-3127 Demande de dérogation mineure déposée par Mme Gaétane Jourdain (DM2019-001) - 87, rue Principale, Les Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande se situe au 87, rue Principale, Les Bergeronnes et intègre le lot 4 343 259 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaétane Jourdain demande de déroger à l'article 6.7 du règlement 2010-050 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaétane Jourdain demande à ce qu'un logement puisse être aménagé au sous-sol du bâtiment principal et qu'un commerce puisse également être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2010-050 relatif au zonage autorise une telle mixité d'usages à l'intérieur du bâtiment principal situé sur le lot 4 343 259 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par Mme Gaétane Jourdain.

19-04-3128 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2019-129 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS DE MOTION est donné par Charles Lessard, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement no. 2019-129 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi et le règlement entrera en vigueur dès son adoption.

RÈGLEMENT NO. 2019-129

SUR	LES	PROJETS
PARTICULIERS		DE
CONSTRUCTION,		DE
MODIFICATION		OU
D'OCCUPATION		D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI)		

ARTICLE 1. OBJET DU RÈGLEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION

Le conseil de la Municipalité des Bergeronnes peut autoriser, sur demande et aux conditions prévues au présent règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé sur son territoire qui déroge à l'une ou l'autre des dispositions du règlement de zonage n° 2010-050 ou qui déroge à l'une ou l'autre des dispositions du règlement de lotissement n° 2010-051.

Une demande d'autorisation d'un projet particulier ou une demande de modification d'un projet particulier approuvé par résolution du Conseil peut être étudiée si elle satisfait aux conditions suivantes :

1. le projet n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
2. l'immeuble visé par la demande n'est pas situé dans une zone inondable;
3. l'immeuble visé par la demande n'est pas situé dans une zone exposée aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;
4. la demande de même que le projet respectent les objectifs du plan d'urbanisme.

ARTICLE 2. DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER ET CHEMINEMENT DU DOSSIER

En vue de l'autorisation prévue à l'article 1 du règlement 2019-129, toute personne doit soumettre au département de l'urbanisme une demande formelle par écrit, compléter une demande de permis ou, le cas échéant, de certificat d'autorisation et doit également fournir les documents exigibles établis à l'article 3 du règlement 2019-129.

Toute demande de projet particulier admissible soumis à la Municipalité des Bergeronnes doit contenir les éléments qui suivent afin qu'elle soit considérée complète :

1. le formulaire de demande fourni par le département de l'urbanisme doit être rempli en entier et être signé par le propriétaire de l'immeuble ou son mandataire;
2. toute personne faisant une demande d'autorisation ou de modification d'un projet particulier prévue au règlement 2019-129 doit accompagner sa demande d'un montant de 1 000 \$ pour couvrir les frais afférents à l'étude de la demande. Toute personne faisant une demande d'autorisation ou de modification d'un projet particulier prévue au règlement 2019-129 doit également couvrir tous les autres frais supplémentaires afférents à sa demande;
3. les documents suivants doivent être fournis :
 - a) un plan montrant les occupations prévues du terrain et les constructions existantes à conserver, à être transformées ou à y ériger (usages, volumétrie, densité, superficie de plancher, bâtiments, constructions et aménagements de terrain) ainsi que l'occupation des terrains voisins. On entend par terrains voisins tous les terrains situés à moins de 100 mètres des limites du terrain visé par la demande;
 - b) des photos de l'immeuble ou du terrain visé par la demande ainsi que des terrains avoisinants;
 - c) des plans illustrant de manière détaillée les caractéristiques du projet, ces plans devant aussi donner des renseignements sur les matériaux de revêtement extérieur de tout bâtiment projeté ou de tout bâtiment existant dont il est projeté la modification et sur les couleurs de ces matériaux;
 - d) un plan montrant les propositions d'aménagement des espaces extérieurs, de mise en valeur et de protection des plantations et espaces verts existants et prévus;
 - e) un plan montrant les accès véhiculaires, les modes de signalisation pour les piétons et les véhicules, les espaces de stationnement;
 - f) un plan d'implantation au sol des constructions existantes et à ériger sur le terrain, ainsi que leur insertion dans la trame urbaine;
 - g) une copie authentique de tout titre établissant que le requérant est propriétaire de ce terrain ou un document établissant qu'il détient une option d'achat sur ce terrain;
 - h) l'estimation totale et par éléments des coûts de réalisation (constructions seulement, aménagement du terrain fini avec plantations, etc.) ainsi qu'un échéancier de réalisation des travaux;
 - i) toute autre information permettant de comprendre la nature des travaux visés et leur évaluation en fonction des critères d'évaluation définis;
 - j) le cas échéant, la procuration établissant le mandat de toute personne autorisée à agir au nom du propriétaire.

Lorsque la demande est complète, le département de l'urbanisme transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme dans un délai maximal de soixante (60) jours du dépôt de la demande dûment complétée;

ARTICLE 3. L'EXAMEN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU CONSEIL MUNICIPAL AINSI QUE L'ADOPTION ET L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Après examen, le comité consultatif d'urbanisme transmet, par écrit, sa recommandation au conseil municipal à l'effet d'accorder la demande, avec ou sans conditions, ou la refuser.

À la suite de l'examen du projet par le comité consultatif d'urbanisme et de sa recommandation, le conseil municipal doit, par résolution, accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier, avec ou sans condition, ou dans le cas contraire la refuser en précisant les motifs de ce refus. La résolution par laquelle le conseil municipal accorde la demande prévoit, le cas échéant, toute condition eu égard aux compétences de la Municipalité des Bergeronnes, qui doit être remplie relativement à l'approbation et la réalisation du projet.

La résolution qui accorde l'autorisation du projet particulier est assujettie à la procédure établie à la Section XI du Chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les articles 124 à 137, 137.2 à 137.5 et 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à l'égard de la résolution par laquelle le conseil municipal accorde la demande. À cette fin, la résolution est susceptible d'approbation référendaire lorsque le projet particulier déroge à une disposition visée au paragraphe 1^o du troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la résolution, le greffier ou secrétaire-trésorier en transmet une copie certifiée conforme à l'auteur de la demande.

Le plus tôt possible après l'adoption, en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un projet de résolution accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier, le greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier. Cette obligation cesse lorsque le conseil adopte la résolution accordant la demande d'autorisation ou renonce à le faire. Toutefois, dans le cas où la résolution adoptée doit être approuvée par des personnes habiles à voter, l'obligation cesse lorsque le processus référendaire prend fin.

Malgré les articles 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sur présentation d'une copie certifiée conforme de la résolution en vigueur par laquelle le conseil accorde la demande d'autorisation d'un projet particulier, le fonctionnaire visé à l'un ou l'autre de ces articles délivre le permis ou le certificat si les conditions prévues à cet article sont remplies, sous réserve du huitième alinéa de l'article 3 du règlement 2019-129, en outre le cas échéant de toute condition devant, selon la résolution, être remplie au plus tard au moment de la demande de permis ou de certificat.

Dans le cas de la condition selon laquelle la demande prévue au septième alinéa de l'article 3 du règlement 2019-129 doit être conforme à un règlement visé au paragraphe 1^o de l'un ou l'autre des articles 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, celle-ci doit être conforme aux dispositions de ce règlement qui ne font pas l'objet de l'autorisation du projet particulier.

ARTICLE 4. CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES PROJETS PARTICULIERS

Une demande d'autorisation de projet particulier sera évaluée à partir des critères d'évaluation ci-après définis, pour tous les types de projets admissibles tel que décrit à l'article 1 du règlement 2019-129 :

- a) la compatibilité des usages prévus dans le projet avec les usages présents dans le milieu environnant;
- b) la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité, de l'architecture et de l'aménagement des lieux;
- c) les avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- d) les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs, de plantations et de réaménagement des stationnements;
- e) la génération d'inconvénients sur le voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, circulation, odeurs, poussières, accessibilité, projection d'ombres) et les moyens et aménagements prévus pour en assurer la réduction;
- f) la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet (accessibilité, sécurité, circulation automobile, bâtiments accessoires, stationnement);
- g) la contribution du projet à la promotion des valeurs sociales, culturelles et familiales;
- h) la contribution du projet à l'enrichissement du paysage et du patrimoine naturel et bâti;
- i) la faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 8^e JOUR D'AVRIL 2019

19-04-3129 Maintenance du diffuseur Pitot

CONSIDÉRANT QU'à chaque printemps et automne, le niveau de pression des bornes-fontaines doit être vérifié;

CONSIDÉRANT QUE cette pression doit être validée à l'aide d'un diffuseur Pitot et que le manomètre de celui-ci a besoin d'être remplacé ainsi que la valve 3 ways, le tube de lecture et le filtre « snubber » pour la valve du diffuseur;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

STELEM	250.00 \$ taxes en sus
BCM	234.83 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'achat des pièces pour la maintenance du diffuseur Pitot de BCM au montant de 234.83 \$ taxes en sus.

19-04-3130 Achat laser rotatif

CONSIDÉRANT QUE le Département des travaux publics désire faire l'acquisition d'un laser rotatif;

CONSIDÉRANT QU'il serait d'une grande utilité pour les divers travaux d'excavation, les remplacements de ponceaux et bien d'autres;

CONSIDÉRANT QUE le laser aiderait fortement à la lecture du terrain en place et permettrait d'y effectuer les travaux appropriés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Home Dépôt	1 039.00 \$ taxes en sus
ITM instruments inc.	1 121.95 \$ taxes en sus
Atelier Brisson-Gagné	1 210.00 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'achat d'un laser rotatif de chez Home Dépôt au montant de 1 039.00 \$ taxes en sus.

19-04-3131 Dossier mise aux normes eau potable – offre de service de la firme Bis communication relations publiques stratégie et rédaction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'adjoindre les services d'un expert en relations publiques stratégie et rédaction dans le dossier de mise aux normes d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres de services sur invitation auprès de la firme Bis Communication;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bis Communication a transmis une offre de services et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de service déposée par la firme Bis Communication pour un mandat d'expert en relations publiques stratégie et rédaction dans le dossier de mise aux normes de l'eau potable selon les termes et conditions tels que mentionnés dans le courriel en date du 2 avril 2019;

QUE le taux horaire de la professionnelle est de 150.00 \$. Dans le cadre de ce mandat, la professionnelle propose de créer une banque de 25 heures, pour un total de 3 750.00 \$;

QUE les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de la Municipalité.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

19-04-3132 Achat de nouveaux pneus pour le VTT 300

CONSIDÉRANT QUE les pneus du VTT 300 sont à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été proposées :

Brisson Gagné	551.88 \$ taxes incluses
Mécanique HD	462.64 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de Mécanique HD au montant de 462.64 \$ taxes incluses pour le remplacement des pneus du VTT 300.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

19-04-3133 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois de mars 2019, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIER AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

19-04-3134 Demande à la MRC Haute-Côte-Nord de réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT qu'un PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'un PDZA permet aux MRC de dresser un portrait de son territoire ainsi qu'un diagnostic et un plan d'action pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée;

CONSIDÉRANT qu'un PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région;

CONSIDÉRANT qu'un PDZA est axé sur les caractéristiques territoriales et soutient les initiatives locales d'une MRC pour valoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités;

CONSIDÉRANT que l'agriculture contribue à la qualité de vie des communautés par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales;

CONSIDÉRANT qu'il existe de l'aide financière importante au MAPAQ pour aider à la réalisation des PDZA;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de faire les démarches nécessaires auprès du MAPAQ et des autres partenaires du milieu agricole pour réaliser un PDZA sur le territoire de la MRC.

DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE

19-04-3135 M^{me} Marie-France Bélanger – demande d'aide financière pour les frais d'inscription de ses enfants au hockey mineur et au patinage artistique

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de verser une contribution financière de 25% de 200.00 \$ pour les frais d'inscription du hockey mineur et de 25% de 350.00 \$ des frais d'inscription du patinage artistique pour un montant total de 137.50 \$ pour la saison d'hiver 2018-2019.

19-04-3136 Centre d'études collégiales de Forestville – Gala Méritas

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse la demande d'aide financière du Centre d'études collégiales de Forestville pour le Gala Méritas de l'année 2018-2019.

19-04-3137 Invitation au 25e souper bénéfice de la CGRSE (Corporation de gestion de la Rivière à saumons des Escoumins)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets pour le souper bénéfice de la CGRSE (Corporation de gestion de la Rivière à saumons des Escoumins) au montant de 75.00 \$/chaque.

CORRESPONDANCE

- Carrefour action municipales et famille Organisation d'une activité dans le cadre de l'initiative On jase-tu?;
- Rejet de la demande d'aide financière pour le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* pour l'année 2018-2019;
- Lettre ouverte au ministère des Transports du Québec écrite par Mme Louise Gauthier.

VARIA

19-04-3137 Souper d'Explos-Nature du 27 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'achat de 3 billets au montant de 70.00 \$/chacun pour le souper d'Explos-Nature du 27 avril 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

19-04-3138 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 52.

Francis Bouchard
Maire

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.